

VD_OMNI FI.2024.0011 vom 21. März 2024

VD Tribunal cantonal, 2024-03-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_FI.2024.0011

FR: VD_OMNI FI.2024.0011 du 21 mars 2024

IT: VD_OMNI FI.2024.0011 del 21 marzo 2024

Regeste

A. _____/Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois, Administration cantonale des impôts | Confirmation de la décision de l'Office d'impôt de prélever l'émolument de sommation. Si la recourante a posé des questions à l'ACI, elle n'a pas sollicité la prolongation du délai pour déposer sa déclaration d'impôt. La recourante ne peut en outre tirer argument du fait que l'autorité intimée a modifié l'application informatique; il lui appartenait de se renseigner en temps utile sur les modalités lui permettant de déposer sa déclaration d'impôt par voie électronique. L'émolument de sommation était justifié. Recours rejeté.

Erwägungen

E. 1

Le litige porte uniquement sur l'émolument faisant l'objet de la décision du 6 novembre 2023. Dans la mesure où elle porte sur un émolument, la décision attaquée n'est pas susceptible de réclamation mais uniquement d'un recours direct devant le Tribunal cantonal (art. 92 al. 1 de la loi du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative [LPA-VD; BLV 173.36]). Déposé en temps utile, le recours est pour le surplus recevable en la forme si bien qu'il convient d'entrer en matière.

E. 2

Le contribuable doit remplir la formule de déclaration d'impôt de manière conforme à la vérité et complète; il doit la signer personnellement et la remettre à l'autorité compétente avec les annexes prescrites dans le délai qui lui est imparti.

E. 3

Le contribuable qui omet de déposer la formule de déclaration d'impôt, ou qui dépose une formule incomplète, est invité à remédier à l'omission dans un délai raisonnable.

E. 4

Mal fondé, le recours doit être rejeté et la décision attaquée confirmée. Un émolument judiciaire sera mis à la charge de la recourante, qui succombe (art. 49 LPA-VD). Il n'y a pas lieu d'allouer des dépens (art. 55 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.